



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés :Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Avenant N°4 au Lot 1 (Gardiennage, mise à disposition de caissons, évacuation et traitement des déchets non recyclables, gravats, cartons, bois plâtre, déchets verts des déchèteries de Gaël et Porcaro) du marché d'exploitation des déchèteries

Dans le cadre de la crise de la COVID19, toutes les déchèteries du syndicat ont cessé totalement l'accueil du public entre le 17 mars et le 11 mai, excepté l'accueil ponctuel de professionnels sur rendez-vous.

La reprise a été progressive avec filtrage des entrées entre le 11 mai et le 22 juin, date où tous les sites ont réouvert aux jours, horaires et conditions habituels.

La fréquentation ainsi que les tonnages apportés ont alors été exceptionnellement importants, ainsi que durant tout l'été engendrant beaucoup de difficultés dans les évacuations, les chaînes logistiques n'étant pas prévues pour absorber de telles quantités de manière aussi brusque.

Pour tenir compte de cette situation inédite, des discussions ont eu lieu avec la société THEAUD qui exploite les déchèteries pour adapter le contrat via la signature d'un avenant n°4 au contrat intégrant les éléments suivants :

Moins-value sur la facturation des forfaits d'accueil pendant les semaines de fermeture	- 53 385,59 €HT
Plus-value sur le déploiement de moyens supplémentaires à la réouverture des sites dans le cadre de la gestion du COVID	4 754,50 €HT
Plus-value sur la mise en place de moyens supplémentaires pendant la période estivale	11 880,00 €HT
Plus-value rechargement mobilier	652,50 €HT
TOTAL	- 36 098,59 €HT

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 4 au Lot 1 du marché d'exploitation des déchèteries prenant en compte cette moins-value sur le marché de -36 098,59€HT.

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

✚ approuve la passation d'un avenant n° 4 au marché d'exploitation des déchèteries – lot 1, ayant pour objet de prendre en compte une moins-value sur le marché de -36 098,59 €HT,
✚ autorise le Président à signer l'avenant précité ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 103
Abstentions: 0
Contre: 0


Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_53-DE

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excuses: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excuses: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excuses: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excuses: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excuses: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excuses: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excuses: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Désaffectation et déclassement de l'ancien ISDND de « Point Clos » pour création d'une centrale photovoltaïque au sol.

L'arrêté préfectoral n°30248 du 19 juin 2000 a acté la mise à l'arrêt définitif de la décharge contrôlée, sise à GAËL au lieu-dit « Point Clos ».

Cette ISDND, qui a fermée le 19 juin 2000, a fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux complémentaires, l'arrêté préfectoral n° 38891 pris en date du 12 mai 2010 prescrivant les mesures de surveillance et d'entretien de la décharge à l'arrêt (post exploitation d'une durée de 30 ans) et l'arrêté préfectoral du 28 février 2013 constituant des servitudes de nature à proscrire certaines installations susceptibles de nuire à la couverture du centre d'enfouissement.

Le SMICTOM CO a initié depuis 2015 des démarches pour développer une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien casier de l' ISDND de « Point Clos » à Gael. Dans ce cadre, il a été pris l'attache de la Société GENERALE DU SOLAIRE, acteur spécialisé dans ce domaine pour développer un projet .

Le montage sera basé sur la mise à disposition de la surface de la parcelle via un bail emphytéotique de 30 à 40 ans concédé à GENERALE DU SOLAIRE. Pour pouvoir concéder ce bail, il est nécessaire pour le SMICTOM CO de procéder à une désaffectation et à un déclassement des parcelles concernées par le projet pour une surface de l'ordre de 7,2 ha :

Commune	Section cadastrale	N° de Parcelle	Surface en m2
GAEL	E	713	5 363
		714	7 032
		715	10 070
		716	3 019
		717	13 637
		718	5 050
		719	3 272
		720	5 917
		943	15 476
		944	876
		946	488

L'activité sur le Site ayant définitivement cessé avec la fin de l'exploitation des installations précitées, le Syndicat souhaite, par conséquent, constater la désaffectation du site qui ne répond plus au besoin du service public, le déclasser du domaine public afin de l'intégrer à son domaine privé.

Avant toute cession de propriété ou bail emphytéotique, la Collectivité doit procéder au déclassement des biens relevant du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé permettant ainsi son aliénation. En application des dispositions de l'article L. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, font partie du domaine public les biens appartenant à une personne publique et qui sont :

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

soit affectés à l'usage direct du public ;

soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

De ce fait, l'ancien ISDND relève de cette définition et il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public.

Ce déclassement est soumis en principe à la désaffectation préalable des emprises du domaine public conformément à l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Néanmoins, l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit désormais la possibilité de déclassement avant même la désaffectation effective des biens du domaine public artificiel.

Dans ce cadre, il y a lieu pour le comité syndical de constater la désaffectation des parcelles et de procéder à leur déclassement du domaine public.

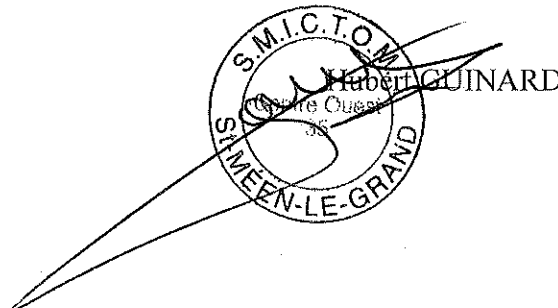
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- constate la désaffectation des biens de l'ancien ISDND de Gael située sur les parcelles cadastrées ci-dessus mentionnées pour une surface totale de 7,2 ha
- décide de procéder au déclassement de ces même parcelles relevant actuellement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la collectivité,
- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à la réalisation de cette opération,

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 103
Abstentions: 0
Contre: 0


Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_54-DE

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés : M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés : M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés : M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés : M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN,
- 3.Excusés : Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés : M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés : M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNÉ, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 12 878 200, 00€ :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021
Dépenses	11 576 200,00 €
Recettes	11 576 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021
Dépenses	1 302 000,00 €
Recettes	1 302 000,00 €

TOTAL INVEST+ FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021
Dépenses	12 878 200,00 €
Recettes	12 878 200,00 €

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation détaillé ci-annexé, le comité syndical est appelé à délibérer sur le budget primitif.

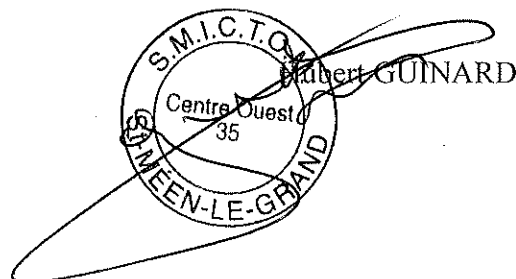
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

☞ adopte le budget primitif 2021 lequel s'équilibre à :
11 576 200,00€ pour la section de fonctionnement
1 302 000,00€ pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 71
Nombre de voix Contre: 18
Abstentions: 14


Hubert GUINARD

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés: Mme LÉ PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2021 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des particuliers

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 17 novembre 2020 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la note de synthèse et les pièces qui étaient jointes dont l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA exposant les motifs de la réévaluation des tarifs de la redevance pour 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2021 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers particuliers avec un forfait de 18 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2021, de maintenir le forfait avec 18 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

Modèle de bac (volume en litres)	80	120	180	240	340	660
Abonnement au service	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Forfait incluant 18 levées	71,20 €	144,00 €	216,80 €	284,00 €	407,20 €	798,08 €
Abonnement+ Forfait	123,20 €	196,00 €	268,80 €	336,00 €	459,20 €	850,08 €

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 18 levées par an :

Modèle de bac (en litres)	80	120	180	240	340	660
Tarif applicable par levée supplémentaire comprise entre	2,44 €	3,48 €	5,20 €	7,04 €	9,92 €	18,20 €
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 26	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

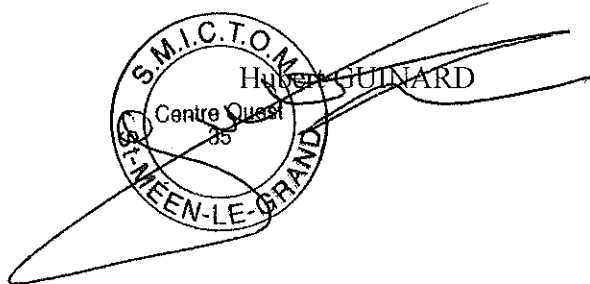
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

✎ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers particuliers pour l'année 2021

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Hubert GUINARD
 S.M.I.C.T.O.M.
 Centre Ouest
 35
 SAINTE-MEEN-LE-GRAND

Nombre de délégués en exercice: 140
 Nombre de délégués présents: 82
 Nombre de pouvoirs: 20
 Nombre de voix pour: 68
 Nombre de voix Contre: 20
 Abstentions: 14

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_56-DE



SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excuses: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excuses: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excuses: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excuses: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excuses: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excuses: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excuses: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2021 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 17 novembre 2020 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la note de synthèse et les pièces qui étaient jointes dont l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA exposant les motifs de la réévaluation des tarifs de la redevance pour 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2021 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers professionnels avec un forfait de 36 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2021, de maintenir le forfait avec 36 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

BAC PRINCIPAL

Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Abonnement au service	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Forfait incluant 36 levées	239,20 €	429,60 €	575,20 €	916,80 €
Abonnement+ Forfait	291,20 €	481,60 €	627,20 €	968,80 €

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 36 levées par an :

Modèle de bac (en litres)	120	240	340	660
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 36 levées par an	5,40 €	10,00 €	13,20 €	23,00 €

BAC SECONDAIRE

Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Abonnement au service	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 36 levées par an :

Modèle de bac (en litres)	120	240	340	660
Tarif applicable par levée supplémentaire	5,40 €	10,00 €	13,20 €	23,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

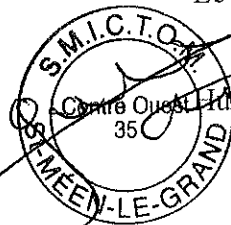
✎ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers professionnels pour l'année 2021

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,



Libert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: 140
 Nombre de délégués présents: 82
 Nombre de pouvoirs: 20
 Nombre de voix pour: 74
 Nombre de voix Contre: 16
 Abstentions: 12

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_57-DE

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN,
- 3.Excusés: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2021 redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des résidences secondaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 17 novembre 2020 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la note de synthèse et les pièces qui étaient jointes dont l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA exposant les motifs de la réévaluation des tarifs de la redevance pour 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2021 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers résidences secondaires avec un forfait de 12 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2021, de maintenir le forfait avec 12 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »

Modèle de bac (volume en litres)	120
Abonnement au service	52,00 €
Forfait incluant 12 levées	82,40 €
Abonnement+ Forfait	134,40 €

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 12 levées par an :

Modèle de bac (en litres)	120
Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 12 levées par an	10,27 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

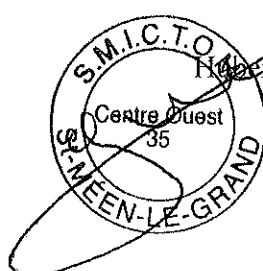
☞ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des usagers résidences secondaires pour l'année 2021

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,


Robert GUINARD


Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 82
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 78
Nombre de voix Contre: 12
Abstentions: 12

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_58-DE

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Tarifs 2021 pour le dépôt de déchets en déchèteries par les usagers professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Président du SMICTOM Centre Ouest du 27 décembre 2019 relatif au Règlement du Service Public de Gestion des Déchets,

Vu la délibération du 17 novembre 2020 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la note de synthèse et les pièces qui étaient jointes dont l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA exposant la situation financière du syndicat et la hausse des couts de traitement des déchets en déchèterie,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de dépôts en déchèteries de déchets par les usagers professionnels.

Considérant que dans le cas où la déchèterie est équipée d'un dispositif de pesage, la facturation est faite à la tonne et qu'à défaut, la facturation est réalisée selon un estimatif des volumes ou poids réalisé par l'agent d'accueil ,

il est proposé au Comité syndical, de fixer les tarifs dès le 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Matériaux	Tarif 2021 HT	Tarif 2021 HT
	par tonne	Par volume ou poids
Gravats	11,20 €	16,80 € /m3
Déchets non recyclables	73,27 €	22,40 € /m3
Bois	80,00 €	11,20 € /m3
Déchets verts	33,60 €	16,80 € /m3
Pot de peinture (25 kg)	509,88 €	16,80 € /25 kg
Filtres à huile (poids moyen 700 g)	442,40 €	0,44 € /kg
Plâtre	95,20 €	95,20 € /m3
Emballages vides souillés	672,00 €	0,67 € /kg

- Taux de TVA applicable: 10%
- Pour les sites équipés d'un dispositif de pesage, en cas de demande par le professionnel d'un badge d'accès supplémentaire, facturation du badge à hauteur de 50 € TTC

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

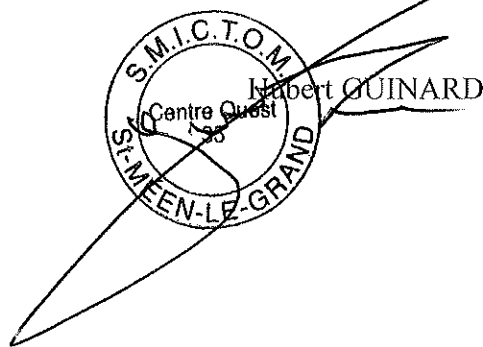
✎ adopte les tarifs susvisés pour le dépôt de déchets en déchèteries par les usagers professionnels pour l'année 2021

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,


Hubert GUINARD

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 82
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 84
Nombre de voix Contre: 12
Abstentions: 6

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_59-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20201215-D_2020_59-DE

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUÉLEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés :Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : DM3/2020

Vu le budget primitif 2020 voté le 10 décembre 2019,
Vu la DM 1/2020 approuvée le 25 février 2020
Vu la DM 2/2020 approuvée le 13 octobre 2020

Lecture de la délibération modificative n° 3 est donnée telle que :

Section d'Investissement -Dépenses

Opération	art.	Libellé article	Nouvelles Propositions DM3
39 - COLONNES A VERRE	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €
60 - COLLECTE SELECTIVE	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 5 000,00 €

Le comité syndical est appelé à approuver cette délibération modificative n° 3/2020

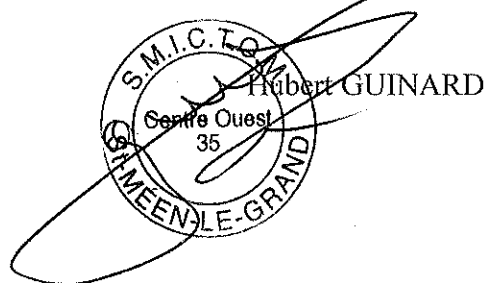
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

✚ approuve la décision modificative n° 3/2020 susvisée,
✚ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Hubert GUINARD



Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 103
Abstentions: 0
Contre: 0

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
3.Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3.Excusés: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
3.Excusés: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M. DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
3.Excusés: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
3.Excusés: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNÉ, M. CROUGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Admissions en non-valeur

M. le receveur du Syndicat fait savoir qu'il ne peut recouvrir quelques titres. Il est proposé de mettre en non-valeur les titres suivants :

Exercice	N° titre	Redevable	Montant du
2016	TITRE 593	BALITEX	26,40€
2017	TITRE 408	Bretagne confort	33,00€
2018	TITRE 558	COUVERTURE ZINGUERIE Meheust Erwan	16,50€
2014	TITRE 2512	PAUL JONES Etang	126,00€

Le Comité Syndical est appelé à approuver ces admissions en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

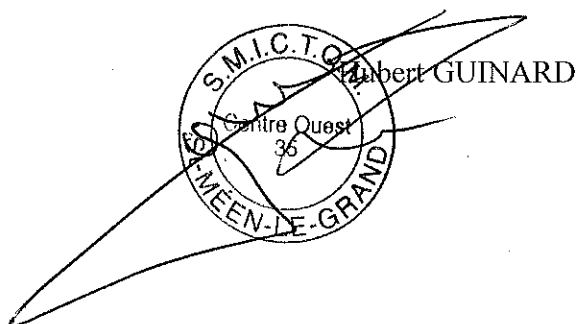
☞ approuve les admissions susvisées en non-valeur,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 103
Abstentions: 0
Contre: 0


Hubert GUINARD

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés : M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés : M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés : M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés : M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés :Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés : M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés : M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNÉ, M. CROUGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Désignation des élus de la Commission Prévention/ économie circulaire

La Commission Prévention/ économie circulaire est chargée de définir la stratégie du syndicat dans le domaine de la prévention et de l'économie circulaire, de proposer des axes et thématiques à privilégier, de suivre le programme local de prévention et le programme Territoire économe en ressources.

En plus du Président et de la Vice-Présidente, les élus suivants se sont déclarés candidats suite au comité du 13 octobre dernier :

COLLET MATHIEU
BOURGOGNON JEAN LUC
CHESNEL JACQUES
BARAZER NONA
LUCE OLIVIER
RAFFIN MICKAEL
BRIANTAIS PATRICE
LE TEXIER PATRICK
BLOUET RAYMOND

Le Comité Syndical, est appeler à approuver la désignation comme membre de la commission Prévention/ économie circulaire les élus mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

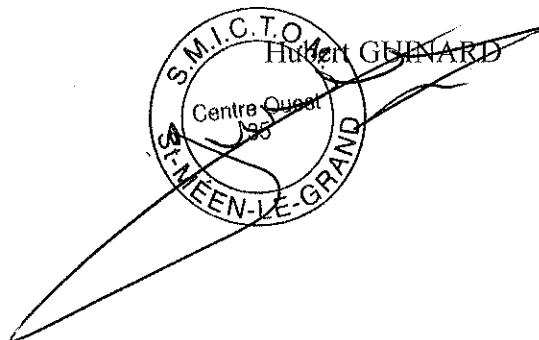
✎ approuve la désignation comme membre de la commission « Prévention/ économie circulaire » les élus mentionnés ci-dessus,

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 82
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 102
Nombre de voix Contre: 0
Abstentions: 0



SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
3.Excusés : M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3.Excusés : M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
3.Excusés : M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
3.Excusés : M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés :Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
3.Excusés : M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
3.Excusés : M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Désignation des élus de la Commission Communication

La Commission Communication est chargée de définir la stratégie de communication du syndicat, propose les axes et thématiques à privilégier (tri, prévention, économie circulaire, ...), les méthodes et supports (type d'animation, création de supports, développement du site web,...) et travaille sur les contenus diffusés (lettre du tri, site internet,...)

En plus du Président et de la Vice-Présidente, les élus suivants se sont déclarés candidats suite au comité du 13 octobre dernier :

DERRIEN DENISE
BOUDET ADRIEN
SAUDRAIS GAYLORD
BARAZER NONA
BLOUET RAYMOND
CHESNEL JACQUES

Le Comité Syndical, est appeler à approuver la désignation comme membre de la commission communication les élus mentionnés ci-dessus.

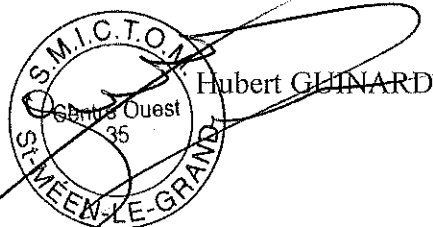
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

☞ approuve la désignation comme membre de la commission « Communication » les élus mentionnés ci-dessus,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,



Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 82
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 102
Nombre de voix Contre: 0
Abstentions: 0

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excusés : M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excusés : M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excusés : M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excusés : M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excusés :Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés : M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excusés : M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNÉ, M. CROUIGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Document éminemment stratégique et politique, les lignes directrices de gestion peuvent être considérées comme le projet politique RH de chaque collectivité territoriale et elles poursuivent deux objectifs :

- 1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC
- 2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité ont été présentées pour information en comité syndical selon le document joint en annexe.

La mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Comité Syndical, est appelé à approuver les lignes directrices de gestion de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

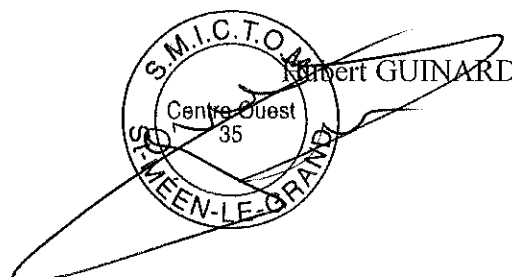
✚ approuve les lignes directrices de gestion de la collectivité,

✚ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 82
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 102
Nombre de voix Contre: 0
Abstentions: 0



SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
 5 ter rue de Gael
 35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 décembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT
2. Ont donné Pouvoir: M. GICQUEL à M. VERGER, Mme GALLEE à M. CHESNEL
- 3.Excuses: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, Mme GAREL

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
- 3.Excuses: M. DELAHAYE, Mme MEUNIER, Mme PITHON

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, Mme AUBIN, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS, Mme KERGUELEN
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à M. GUINARD, M. LERAY à M. PIEL, M. LESAGE à M. THOMAS, Mme DUTAY à M. LOHAT, Mme GUILLARD à Mme GUEE, Mme PÉYÉ à M. OUISSE,
- 3.Excuses: M. HENTZIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme HUBY, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD
2. Ont donné Pouvoir: M. GORRE à M. TRUTIN, M. VITRE à M.DENIEL, Mme BESNARD à M. GUERRO,
- 3.Excuses: M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VERNEY

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme RICHARD
2. Ont donné Pouvoir: M. BERTRAND à M. BOURGOGNON, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. RONSIN, 3.Excuses: Mme LE PALLEC

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme PORTIER, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. LIMOUX à M. CHAUMORCEL, M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à M. LEMAZURIER, Mme RIDARD à M. LEMAZURIER,
- 3.Excuses: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. BOURNE, M. CARTIER, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. MALEY, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD, M. YHUEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. GUÉ à M. YHUEL, M. JOLY à M. COWET,
- 3.Excuses: M. BLÉHER, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. POIRIER, M. ROGER, Mme GILLES

Secrétaire de séance : M. BEAUGE

Assistaient également à la réunion : M. LABBE (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M.BOHANNE, M. CROUGNEAU, Mme VAIDIE

Séance close à 12h20

Objet : Chèques cadeaux de fin d'année

Par délibération du 18 décembre 2006, renouvelée chaque année, le comité syndical a accordé aux agents du Syndicat, sur proposition du Bureau, des chèques cadeaux. Le Bureau propose de renouveler cette gratification d'une valeur de 100,00 € aux agents permanents (titulaires / stagiaires).

Le comité syndical est appelé à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

✚ accorde des chèques cadeaux de fin d'année aux agents permanents du Syndicat d'une valeur de 100,00 euros à chaque agent,

✚ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 15 décembre 2020

Le Président,

Hubert GUINARD



Nombre de délégués en exercice: 140
Nombre de délégués présents: 83
Nombre de pouvoirs: 20
Nombre de voix pour: 103
Abstentions: 0
Contre: 0